

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2025

VISANT À SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFFIC - (N° 907)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL579

présenté par
M. Caure, rapporteur

ARTICLE 23 QUATER

I. – À la première phrase de l’alinéa 10, substituer aux mots :

« de leurs »

le mot :

« des ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, substituer au mot :

« personnels »

le mot :

« agents ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.